



HAL
open science

Le 'Dictionnaire des synonymes' de Condillac : de la synonymie à la co-hyponymie

Gérard Petit

► **To cite this version:**

Gérard Petit. Le 'Dictionnaire des synonymes' de Condillac : de la synonymie à la co-hyponymie. Cahiers de Lexicologie, 2008, 92, pp.87-120. halshs-00411354

HAL Id: halshs-00411354

<https://shs.hal.science/halshs-00411354>

Submitted on 16 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le *Dictionnaire des synonymes* de Condillac : de la synonymie à la co-hyponymie

1. Questions préliminaires posées par la synonymie et le *Dictionnaire des synonymes*

Etudier le *Dictionnaire des synonymes* de Condillac implique une réflexion orientée dans (au moins) trois directions :

- sur la synonymie comme concept constitutif du paradigme épistémologique, moderne, des Sciences du langage (vs ceux de la Philosophie et de la Grammaire) ;
- sur la synonymie comme moteur d'un programme lexicographique et particulièrement d'un dictionnaire de synonymes ;
- et enfin, en diachronie, sur la représentation que s'en est faite explicitement ou non l'auteur dans un ouvrage dont la sémiotique et le lestage conceptuel diffèrent sensiblement de ceux observables dans la lexicographie moderne.

1.a. La synonymie dans le champ des Sciences du langage : aperçu

La synonymie est une propriété sémantique décelable par la substitution¹ en discours de deux mots ou séquences sans que la référence de l'énoncé en soit affectée². Une telle définition reste toutefois sujette à interprétations, selon l'angle d'approche adopté : discursif vs lexical, et selon l'aperture stricte vs large du spectre de la propriété examinée.

La synonymie est actuellement une parente pauvre de l'analyse sémantique. Contrairement à la polysémie, elle ne semble guère susciter l'intérêt des chercheurs et les études qui lui sont consacrées restent quantitativement résiduelles. La cause en tient précisément à la gestion par la communauté des linguistes des conclusions de l'investigation, en regard de ses attendus. Deux mots ou séquences n'étant substituables que dans un ou des contextes restreints (et contraints) et non pas dans la totalité de leurs emplois en langue, la portée de la synonymie s'en voit considérablement restreinte et son rendement entaché d'un fort coefficient de déceptivité. Le fait de parler de « synonymie partielle » ou de « parasynonymie » et non plus de « synonymie »³ vient confirmer, dans la dénomination même de la relation, le déficit dont elle est porteuse. De là à postuler que la synonymie serait une propriété de discours, n'affectant qu'exceptionnellement la valeur lexicale des unités en jeu, le pas est vite franchi. Le lexique serait ainsi dégagé d'une sorte de fardeau, dont le poids toutefois n'est que la résultante d'une impossibilité à parvenir à une définition univoque du phénomène. Si la polysémie nourrit des débats, elle n'en reste pas moins circonscrite à un faisceau de caractéristiques admises communément par l'ensemble des sémanticiens. Il semble, concernant la synonymie, que l'on ne satisfasse pas à cette exigence minimale. Le numéro de la revue *Langages*, qui a été consacré à cette relation, était significatif sur l'écart de compréhension tolérable en la matière :

- une version large, syntaxique, indexe la synonymie sur les classes d'équivalence et capte dans le champ de la propriété toute substitution possible, y compris même la commutation. De ce fait *poulet* et *salade* deviennent synonymes en tant qu'ils sont régis par des contraintes distributionnelles identiques (*acheter du N, manger du N, digérer son / sa N...*) qui les conduisent par ailleurs à rejoindre la même classe d'objets (celle des mets) ;

¹ *Substitution* est à prendre ici dans son sens hjelmsévien : une variation sur un plan (ici l'expression) n'entraîne aucune modification sur l'autre plan (le contenu). Cette propriété s'oppose à la commutation. En principe et par principe, la synonymie ne ressortit qu'à la substitution.

² L'interprétation des énoncés doit pour sa part être minimalement affectée.

³ Ce qui revient en clair à dénier toute pertinence à la notion.

- dans une perspective moins large, deux séquences (un nom et une périphrase, deux périphrases) sont considérées comme synonymes si la référence de l'énoncé reste préservée et ce quelle que soit la donation du sens opérée ;

- une version stricte indexe en revanche la synonymie sur la forme du signifiant, le mode de donation du référent, et conduit à la négation pure et simple de la relation, la substitution ne devenant possible que concernant les seules variantes orthographiques⁴.

Autant la première conception illustre une approche discursive de la relation, autant la seconde se fonde sur une perspective lexicaliste. Entre les deux une issue lexicale (et lexicaliste) existe, qui consiste à intégrer la synonymie au sens lexical d'une unité, en circonscrivant toutefois son extensité à des emplois spécifiés. A remarquer que, comme la polysémie, la synonymie n'est pas considérée comme un statut sémiotique.

Les vicissitudes que connaît le concept de synonymie n'impactent pas l'exploitation lexicographique de la propriété. D'une part la production de dictionnaires de synonymes reste très active et demeure l'un des produits phares des usuels⁵. Par ailleurs, dans les dictionnaires généraux, la synonymie dispose d'une saillance de nature à éclipser ou restreindre la représentation des autres relations (antonymie, homonymie, méronymie...). Du fait qu'elle opère au sein d'un paradigme conceptuel qu'elle a elle-même circonscrit⁶, la lexicographie a su se préserver des débats qui traversent la recherche en sémantique.

1.b. Spécificités sémiotique d'un dictionnaire des synonymes

Un dictionnaire des synonymes articule ses descriptions sur une double orientation sémiotique : onomasiologique (des significations vers l'unité lexicale) et sémasiologique (de l'unité lexicale vers les significations). La perspective sémasiologique est traditionnellement adoptée par les dictionnaires généraux de langue ou encyclopédiques : partant d'une forme donnée, le lecteur explore ses diverses significations. Dans le cas d'un dictionnaire de synonymes, une approche sémasiologique permet de renseigner, sous une même entrée, les différents synonymes de celle-ci comme autant de mise en équation de sa (ses) signification(s) avec celle(s) d'unités qui lui sont sémantiquement associées dans le lexique. Chaque synonyme équivaut à la lexématisation d'une définition de l'entrée. Réciproquement, l'absence de synonyme n'implique pas l'absence de telle signification, mais le fait qu'elle n'est pas lexématisée, même si par ailleurs elle est lexicalisée. De fait, la synonymie lexicographique n'est qu'une mise en perspective des virtualités sémantiques d'un mot, lesquelles sont instanciées par un réseau de substituts lexicaux.

Une perspective onomasiologique se rencontre prioritairement dans les thésaurus et autres dictionnaires analogiques. Partant d'une signification (nécessairement incarnée dans un lexème vedette⁷), le dictionnaire recensera les unités lexicales qui la lexématisent et la déclinent (y compris dans une perspective polysémisante). A ce titre, il existe une homologie forte entre la sémiotique du thésaurus et celle du dictionnaire de synonymes : la signification de l'entrée est supposée connue du lecteur et c'est à partir d'elle que vont être associées des paires d'équivalents⁸. Tous deux se distinguent néanmoins par le fait que le dictionnaire des synonymes ne repose pas sur le principe

⁴ Une telle conception de la synonymie, illustrée par J.Rey-Debove (1997), repose sur le postulat que toute variation de forme entraîne nécessairement une variation de sens. Le principe d'économie de la langue imposerait de ne diversifier les signifiants que dans l'objectif d'accroître le stock des signifiés. De ce fait le principe de substitution se voit vidé de sa substance, mais aussi toute synonymie, même partielle (sur un ou plusieurs emplois d'une polysémie). En effet, à ce compte la synonymie ne mettrait en jeu que des variables d'une même forme et non pas des signes distincts. Nous ne nous inscrivons pas dans une telle perspective.

⁵ Pour le lectorat, elle répond non pas à une demande d'information sémantique sur la langue, mais bien plutôt à une recherche d'aide à la rédaction.

⁶ Faute de l'avoir défini. On ne précisera jamais assez que les notions utilisées par la lexicographie sont antérieures à et homonymes de celles véhiculées par la linguistique, et leur restent d'ailleurs moins élaborées.

⁷ C'est peut-être là le piège de la perspective onomasiologique, qui ne perçoit pas, ou feint de ne pas le faire, qu'elle n'est fonctionnellement qu'une forme de sémasiologie détournée.

⁸ Le premier terme de ces binômes sera l'entrée, le second une unité identifiée comme synonyme

d'une arborescence thématique, contrairement au thésaurus, mais emprunte au dictionnaire de langue l'architecture de sa nomenclature.

La nomenclature d'un dictionnaire de synonymes est par définition sélective et restreinte : elle ne retient que le sous-ensemble des unités lexicales (référentielles ou non, mono ou polylexicales⁹) susceptibles d'entretenir une ou des relation(s) de synonymie avec d'autres unités. Pour cette raison il n'est pas surprenant de débusquer des « lacunes » dont certaines seulement sont réelles¹⁰. Par principe, la nomenclature de ce type de dictionnaire est une réduction de celle d'un dictionnaire général visant le même public à l'intérieur de la gamme éditoriale¹¹. Dans les dictionnaires de synonymes produits aux XXe et XXIe siècles, émerge une autre forme de sélectivité, envers la terminologie¹², généralement sous-représentée¹³, quand elle n'est pas exclue. Même remarque pour les mots grammaticaux. En revanche une grande attention est apportée aux verbes, aux adjectifs ainsi qu'aux noms abstraits.

La microstructure se comporte de manière similaire à celle d'un dictionnaire bilingue¹⁴ : l'entrée est mise en équation avec un item ou un paradigme correspondant à sa signification ou à telle signification dans sa polysémie. Par principe, un dictionnaire de synonymes est dépourvu de définitions, même s'il est reconnu que celles-ci entretiennent une fonction synonymique relativement à l'entrée. Cette particularité oppose foncièrement cet ouvrage au dictionnaire de langue ou encyclopédique qui, lui-même, s'autorise de définitions par synonymes de temps à autre¹⁵. Du principe à la mise en œuvre, des écarts sont souvent observables et il n'est pas rare de relever des (embryons de) définitions à l'intérieur d'un dictionnaire de synonymes.

1.c. Spécificité du *Dictionnaire des synonymes*

Condillac n'appartient ni au Panthéon des linguistes, ni à celui des lexicographes : il ne fait pas partie des auteurs de référence de ces deux disciplines. Pourtant ce philosophe s'est intéressé au langage sous trois de ses formes majeures : la grammaire, le discours (*L'art d'écrire*) et le lexique (le *Dictionnaire des synonymes*). Par le fait Condillac appartient en même temps à une sorte de préhistoire et de périphérie de la linguistique sans pour autant être considéré comme un précurseur.

Son *Dictionnaire des synonymes* se caractérise par une singularité, programmatique : les œuvres lexicographiques majeures en France, que ce soit par l'ampleur de leur extension ou le caractère novateur de leur programme, s'orientent généralement vers la production de deux types d'ouvrages :

⁹ Uniquement si elles ont la forme de mots composés, et plus précisément de mots à traits d'union. Les locutions, les constructions à verbes support et les phrases figées sont traitées à l'intérieur des articles. Ce choix n'est pas spécifique au dictionnaire de synonymes, mais suit une orientation (au demeurant fort critiquable) de la lexicographie générale.

¹⁰ Dans ce cas elles sont imputables à un dysfonctionnement du texte lexicographique. Dans l'autre cas, soit cette lacune n'en est pas une parce qu'aucune relation de synonymie n'existe pour telle unité ou telle signification d'une unité.

¹¹ Il serait erroné de penser qu'un dictionnaire de synonyme est exhaustif. Il ne peut l'être que relativement à une nomenclature définie en fonction d'un lectorat visé. Ce point marque une rupture avec la situation que connaissait la lexicographie de la période classique, où la notion de gamme et de déclinaison éditoriale n'existaient pas, faute de pertinence dans le champ épistémologique de l'entreprise lexicographique. Si on devait la transposer en données actuelles, compte tenu de son substrat sociologique et culturel, la lexicographie de l'époque s'apparenterait au segment supérieur de l'édition, celui qui vise le public cultivé et socialement installé.

¹² La synonymie dans le champ terminologique et terminographique relève d'une problématique excentrée relativement à la nôtre et mériterait un traitement spécifique. Pour une approche en tant que statut sémiotique dans le champ de la dénomination, nous renvoyons à Petit (2007 à paraître).

¹³ La théorisation dominante de la terminologie au XXe siècle tend à bannir la synonymie et la polysémie

¹⁴ Mais la synonymie, en tant que procédure de mise en équation d'unités lexicales n'est-elle pas autre chose qu'une traduction intralinguale, à caractère nominal (à un mot-entrée correspond un autre mot), définissant.

¹⁵ Le recours à ce mode de définition ne lui est pas interdit. Disons qu'il se situe à la périphérie de la sémiotique fonctionnelle du dictionnaire général, laquelle repose sur une méthodologie analytique (et non pas synthétique) de décomposition de la signification lexicale : le sens de l'entrée est décomposé en autant d'éléments que peut en rendre compte une définition phraséologique (cf. Rey-Debove, 1966, 1998).

(i) le dictionnaire bilingue, historiquement le premier à avoir vu le jour en France¹⁶ ; (ii) le dictionnaire monolingue de langue ou encyclopédique, issu du précédent et qui a vu son principe consacré par l'Académie en 1694. La production lexicographique du XVIIIe siècle est massivement constituée par des dictionnaires de langue et des dictionnaires à orientation terminologique, conçus dans l'esprit des Lumières (production de l'*Encyclopédie* 1751-1780). Face à cet intérêt, justifié par le contexte historique, culturel et social, l'élaboration d'un dictionnaire des synonymes reste un projet en retrait relativement à la production lexicographique de l'époque, laquelle reflète les débats et les réflexions sur la langue et sa représentation¹⁷. Ce n'est donc pas un hasard si, hormis le *Dictionnaire* de Condillac, seuls disposent d'une saillance les deux ouvrages de son prédécesseur l'Abbé Girard : *Les synonymes français, leurs différentes significations et le choix qu'il faut en faire pour parler avec justesse* (1736), précédé de *La justesse de la langue française ou les mots qui passent pour synonymes* (1718). Le dictionnaire de 1736 a remporté un très grand succès et a connu plusieurs rééditions et ajouts. L'entreprise de Condillac s'inscrit dans la filiation de Girard puisque l'auteur a reconnu s'être inspiré de son prédécesseur (dans une proportion qui reste à évaluer par ailleurs¹⁸). Ceci tendrait à réduire d'autant l'originalité attendue de sa production et la nécessité même de l'entreprise. Ajoutons enfin, pour clore ces quelques commentaires sur la genèse du texte, mais pour lui restituer son mystère, que le *Dictionnaire des synonymes* n'a jamais été publié du vivant de son auteur et n'était pas titré de la main de son auteur sur les feuillets qui nous sont parvenus. Ceci implique que :

- (i) aucun élément ne permet de conclure au caractère définitif des descriptions contenues dans l'ouvrage¹⁹. Aussi convient-il d'être prudent dans tout jugement porté sur telle ou telle orientation de la description, telle hardiesse, malfaçon ou erreur relevée, telle lacune, etc. ;
- (ii) hormis le titre, et malgré l'hypothèque qui plane dessus, ce sont d'une part les emprunts à l'ouvrage de l'Abbé Girard et de l'autre la place importante, bien que non exclusive, accordée au traitement de la synonymie dans les articles qui ont conduit à postuler puis valider l'orientation synonymique du dictionnaire de Condillac, sans garantie aucune de la place que cette relation sémantique occupait initialement dans le projet lexicographique du philosophe. A l'inverse, notons qu'une homologie sémiotique entre le texte de Condillac et celui de Girard ne doit pas inciter à minimiser la part de la synonymie, telle que celle-ci était pensée lexicographiquement à la période classique.

Une hypothèse se dégage donc, inattendue, et que nous tenterons d'explorer : le *Dictionnaire des synonymes* ne serait-il pas un dictionnaire hybride, tenant simultanément du dictionnaire de langue et encyclopédique, et du dictionnaire des synonymes²⁰ ? De fait l'entreprise de Condillac trouverait une nouvelle légitimité et une nouvelle originalité relativement à la production de son époque. Pour cette raison, il est nécessaire de déterminer le(s) type(s) de sémiotique(s) à l'œuvre dans le *Dictionnaire des synonymes*, et d'un point de vue linguistique, quelle conception de la synonymie, et par-delà du signe linguistique, anime à la fois ce dictionnaire et la pensée de Condillac²¹. Dans un premier temps, à partir d'une étude macrostructurale nous interrogerons la conception linguistique²² et lexicographique de la synonymie véhiculée par l'ouvrage. Une seconde partie, portant spécifiquement sur la

¹⁶ Pour ne prendre que les deux principaux: Estienne *Dictionarium latinogallicum* (1552), Nicot *Thresor de la langue françoise* (1606)

¹⁷ L'enjeu est encore et toujours la constitution d'une langue, le français, projet entamé au XVIIe siècle avec la première édition du *Dictionnaire* de l'Académie.

¹⁸ Une comparaison des deux dictionnaires, que nous proposerons en filigrane de la présente étude, montre que le jugement doit être beaucoup plus nuancé et que les emprunts de Condillac ne sont pas nécessairement là où l'on croit les déceler.

¹⁹ Si l'on peut encore parler d'ouvrage (et non pas de projet) tant le caractère provisoire de l'entreprise semble avéré.

²⁰ Perspective qui précisément fait défaut aux dictionnaires publiés aux XVIIe et XVIIIe siècles.

²¹ La notion de synonyme était définie dans l'édition de 1694 du *Dictionnaire de l'Académie* :

SYNONYME. adj. de t. g. Qui a mesme signification qu'un autre mot. Espée est synonyme de glaive. aimer & cherir sont mots synonymes, sont termes synonymes, sont synonymes.

Il est aussi subst. Peur est le synonyme de crainte. craindre & redouter sont deux synonymes. cet Auteur se sert trop de synonymes. il ne faut pas tousjours bannir les synonymes. il n'y a point de synonymes parfaits.

²² En nous gardant de tout anachronisme, la perspective linguistique projetée sur l'ouvrage ne résultant que d'une conception en synchronie contemporaine.

microstructure, révélera que ce dictionnaire, loin d'être un simple dictionnaire de synonymes (au sens moderne du terme), est en fait un dictionnaire d'un genre inconnu de la lexicographie moderne : un dictionnaire des co-hyponymes.

2. La nomenclature des dictionnaires de synonymes, au XVIII^e siècle

2.a. l'archipel et le regroupement, le donné et le construit

Comme nous l'avons précisé, Condillac a emprunté au dictionnaire de l'Abbé Girard. A cet égard il n'est pas inintéressant de comparer la conception des deux nomenclatures pour tenter de dégager l'originalité de celle de Condillac. Contrairement à l'usage adopté par Condillac et en vigueur dans la lexicographie actuelle, la nomenclature de l'Abbé Girard se caractérise par une orientation nettement synonymique, marquée dans l'organisation même des vedettes. Ainsi chaque article, au lieu d'être le développement d'une entrée unique, est-il introduit par un paradigme constitué d'un doublon, plus rarement un triplet, voire un quadruplet d'entrées :

TEMPLE, ÉGLISE Ces mots signifient un édifice destiné à l'exercice public de la Religion : mais
Temple est du stile²³ pompeux ; *Eglise* du stile ordinaire [...]

TERME, LIMITE, BORNE Le *terme* est où l'on peut aller. Les *limites* ce qu'on ne doit point
passer. Les *bornes* sont ce qui empêche de passer outre [...]

SINCÉRITÉ, FRANCHISE, La sincérité empêche de parler autrement qu'on ne pense ; c'est une
NAIVETÉ, INGÉNUITÉ vertu. La franchise fait parler comme on pense ; c'est un effet du
naturel [...]

L'ouvrage est augmenté d'un index dans lequel chaque entrée est mentionnée à son ordre alphabétique, accompagnée de ses cooccurrents et d'un renvoi de page. Le texte même du dictionnaire ne comporte pas de renvois d'articles²⁴, contrairement à ce que l'on observe dans la lexicographie générale, notamment aujourd'hui. Dans une première approche, on conviendra donc que la synonymie constitue le principe organisateur de la nomenclature, manifesté dans la structuration même de l'entrée. Réciproquement, la nomenclature, au demeurant restreinte si l'on en juge par l'index, n'est constituée que d'unités entretenant une relation reconnue²⁵ de synonymie et manifestée comme telle par la paradigmatique systématique des entrées. Cette particularité érige la synonymie comme un fait prioritairement de macrostructure, la microstructure venant expliciter ce qui a été isolé à un degré hiérarchique supérieur. C'est dire également que l'ouvrage, concevant la nomenclature exclusivement comme une organisation paradigmatique, induit une conception onomasiologique de la propriété et de sa représentation : chaque ensemble de synonymes se voit regroupé en un faisceau établi sur la base d'une signification commune²⁶. Implicitement, ce regroupement induit une étape préalable de sélection fondée sur la reconnaissance de pôles sémantiques. C'est ainsi que peut se lire l'index de l'ouvrage : il réalise des foyers de notions, rendus disparates les uns par rapport aux autres en raison de la dispersion produite par le classement alphabétique. Un réordonnement thématique permettrait d'y trouver une cohérence et une forme de complémentarité, que les limites de notre propos ne nous permettent pas d'exposer ici. Le modèle d'organisation macrostructurel instancié par le dictionnaire de l'Abbé Girard est donc exemplaire d'une conception intégralement assumée et explicite de la synonymie.

La construction de la nomenclature adoptée par Condillac diffère radicalement de celle de Girard. Aucun article ne dispose d'une entrée multiple, mais se cale sur celui des dictionnaires bilingues et

²³ Nous reproduirons dans nos exemples l'orthographe et la typographie adoptées par l'édition de 1752 des *Synonymes français*. Même observation concernant les citations de Condillac, extraites du Corpus général des philosophes français, dans lequel est publié le *Dictionnaire des synonymes*.

²⁴ C'est-à-dire d'articles vides, constitués seulement d'une entrée et d'un renvoi à une autre entrée, où l'article est traité.

²⁵ Du moins reconnue comme telle par le lexicographe, ainsi qu'il en va pour tous les dictionnaires de synonymes.

²⁶ A ce stade de la description, la question reste de savoir si cette communauté implique une superposition des sémèmes respectifs ou bien simplement leur intersection.

monolingues généraux. La synonymie²⁷ n'est pas une propriété donnée d'avance, mais à découvrir et à investiguer. Chaque unité lexicale est présentée dans son unicité, sur le modèle de l'archipel, et non plus agrégée en grappes à des cooccurrents dont la relation sémantique est impliquée comme un préalable notionnel au regroupement. Conséquence de cette position : la nomenclature comporte autant de renvois d'articles que de synonymes à une entrée. Nous proposons ci-dessous une séquence (intégrale) prélevée à la lettre *H* et qui pour l'heure ne retiendra notre attention que concernant l'organisation de la macrostructure :

HAVE	adj. m. et f. voi. <i>Pale</i>
HAVRESAC	s. m. Sac que le soldat porte sur son dos, et dans lequel il met les choses qui lui sont nécessaires.
HÉBETER	v. Rendre bête. voi. <i>Bête</i>
HÉRÉDITÉ	s. f. <i>héritage</i> .
HÉRÉSIE	s. f. voi. <i>Méprise</i> .
HÉRÉTICITÉ	s. f. Le caractère d'une proposition, d'un ouvrage hérétique.
HÉRITAGE	s. m. voi. <i>hérité</i>

Deux observations s'imposent²⁸ : (i) le traitement de la nomenclature adopté par Condillac montre que s'il y a eu emprunt à Girard, la perspective projetée sur le signe reste résolument sémasiologique, avec pour conséquence que le dictionnaire se voit dépourvu d'index, ce dernier devenant inutile ; (ii) par ailleurs la synonymie, du fait que son centre de gravité se déplace vers la microstructure, appartient au domaine du construit et non plus du donné.

2.b. la terminologie et le lexique général

Avec Furetière au XVIIe siècle, puis l'Encyclopédie au XVIIIe, les terminologies disposent d'une représentation lexicographique, même si celle que l'on se fait d'elles à cette époque diffère de ce qu'elle peut être aujourd'hui. Une comparaison, même sommaire de la nomenclature de Girard montre une quasi absence d'enregistrement de vocabulaires spécialisés. L'auteur focalise massivement, pour la classe des N, sur des noms abstraits disposant par ailleurs d'une large assise dans le registre général (*qualité / talent ; ténèbres / nuit / obscurité ; événement / aventure / accident...*) et évite les incursions dans les significations spécialisées. Curieusement, et de manière tout à fait anachronique, cette option est cohérente avec les prérequis actuels d'une fraction de la pensée terminologique, pour laquelle la synonymie est prioritairement une propriété du lexique général et ne saurait concerner la sémiotique du terme technique que de manière annexe. La nomenclature de Girard est donc doublement sélective : d'abord en ce qu'elle ne retient que des unités susceptibles de se voir paradigmatiques dans une perspective onomasiologique implicite, ensuite en focalisant sur le vocabulaire général.

La nomenclature de Condillac témoigne d'une attitude sensiblement différente. Le fait est dû à son caractère largement extensif²⁹, lequel permet des investigations sur des spectres plus larges que ceux utilisés par Girard. De ce fait, les vocabulaires spécialisés disposent d'une représentation dans la nomenclature du *Dictionnaire des synonymes*. Ainsi, à la lettre *H*, pour ne prendre qu'un exemple, l'auteur consacre des articles à *historiographe*, *hoir* (défini comme « terme de pratique. Enfant qui doit hériter »), *hourder*, *housser*, *houssoir*, *humectant* (défini comme « terme de médecine, qui répand de l'humidité »)³⁰, mais également à *havresac* et *héréticité* (cf. plus haut), même si leur spécialité n'est pas renseignée explicitement. La construction de la nomenclature au regard de la partition entre

²⁷ Du moins si tel est le projet de Condillac.

²⁸ Nous ne nous arrêterons pas sur des particularités typographiques de l'édition moderne du texte, p. ex. l'absence de capitale pour certains renvois synonymiques (*héritage*, *hérité*).

²⁹ C'est le *Dictionnaire* de l'Académie, et non pas celui de Girard, qui a fourni à Condillac la base pour l'établissement de sa nomenclature.

terminologie et lexique général, bien que ne présentant pas de saillance accentuée, inscrit plus largement l'ouvrage dans la perspective de son temps³¹.

2.c. l'intégration de la morphologie et la complétude des paradigmes

Une des questions posées par la synonymie est celle de sa transitivité : se transmet-elle sur les paradigmes morphologiques d'unités respectivement dérivées de synonymes ? En principe une telle relation reste ancrée sur un binôme (ou plus) d'unités sans qu'une transmission d'héritage synonymique soit *a priori* impliquée ou envisageable par voie de dérivation ou de composition. Pour cette raison, la nomenclature de Girard, qui ne repose que sur des synonymes avérés (ou du moins postulés tels) ne débouche qu'exceptionnellement sur des déclinaisons morphologiques. Deux cas de figures sont à envisager :

- a. la dérivation morphologique est disponible en langue pour l'ensemble des synonymes-entrées :

- *abandonner / délaisser* => *abandon / délaissement*
- *abjection / bassesse* => *abject / bas*
- *sévère / austère / rude* => *sévérité / austérité / rudesse*

L'observation de l'index et des articles démontre que si la synonymie dans les unités précitées est effectivement transitive (ou presque), Girard ne l'exploite pas et renseigne en général seulement les unités souches (les bases de la dérivation, ici *abjection / bassesse ; sévère / austère / rude ; abandonner / délaisser*). Il se produit des cas où, bien que la dérivation existe et qu'il y ait préservation de la synonymie, Girard réaménage les paradigmes :

- *sévère / austère / rude* => *sévérité / rigueur*
- *abandonner / délaisser* => *abandonnement / abdication / renonciation / désistement / démission*

Ceci lui permet d'inclure de nouvelles unités dans la relation sans pour autant disqualifier explicitement celles qui y figuraient³² ;

- b. il n'existe pas de dérivé lexicalisé pour une partie ou l'ensemble du paradigme :

- *terme / mot / expression*

dans ce cas, la liste proposée comme entrée d'article reste orpheline. Une transitivité est induite par le lecteur pour les unités disposant d'une histoire dérivationnelle, mais elle n'est pas adossée à une perspective synonymique.

A l'inverse de la démarche de Girard, l'une des constantes de la nomenclature du dictionnaire de Condillac est son centrage sur la dérivation morphologique (préfixation, suffixation, conversion). Nous ne citerons que quelques exemples, pris dans différentes lettres :

- *abaisser, abaissement*
- *abandonner, abandon, abandonnement, abandonnée*
- *bâtard, abatarder, abatardissement*
- *abatre, abatement, , abatu*
- *abîme, abîmer, abîmé*
- *grotte, grotesque, grotesquement*
- *guérir, guérison, guérissable*
- *héros, héroïne, héroïque, héroïquement, héroïsme*
- *histoire, historien, historier, historiette, historiographe, historique, historiquement*

³⁰ Tous ces termes se trouvent dans la quatrième édition du *Dictionnaire* de l'Académie (1762), hormis *hourder*, lequel apparaissait dans Nicot (1606), avec *hoir, housser, houssoir*. Il n'est donc pas exclu que Condillac ait utilisé également Nicot. En revanche, le sens médical d'*humectant* n'est renseigné ni dans l'Académie, ni dans Nicot.

³¹ Il convient néanmoins de rester prudent et de nuancer l'affirmation si l'on se rappelle que le modèle auquel Condillac emprunte est l'Académie, laquelle n'est pas foncièrement tournée vers l'attestation des termes techniques.

³² Girard investit une posture envers la morphologie constructionnelle qui est celle adoptée couramment par la lexicographie générale aussi bien de l'époque classique qu'actuelle : la morphologie est considéré comme une procédure systématique (i.e. résultant de l'application de règles) donc de second rang. Pour cette raison les dictionnaires ne la renseignent que de manière aléatoire. Ceci implique que l'absence d'enregistrement équivaut, sauf spécification contraire dans la préface de l'ouvrage, à une forme d'économie reposant sur l'admission par le lecteur d'un héritage des propriétés sémantiques du dérivé relativement à sa base.

- *humain, humanité, humainement, s'humaniser*
- *mort, mort / morte, mortalité, mortel, mortellement, mortifiant, mortification, mortifier, mortuaire*

Dans la synchronie qui est la leur, ces séries tendent à l'exhaustivité ; elles renseignent l'extension la plus vaste des paradigmes morphologiques disponibles à cette époque³³. Ceci est tout à fait remarquable en matière de production lexicographique (toutes périodes et supports confondus). D'où l'ampleur de certaines séries (cf. ici *histoire* et *mort*). Condillac systématise le procédé, s'inscrivant ainsi en porte-à-faux avec la tradition lexicographique (encore jeune au XVIIIe siècle, mais qui a confirmé ses options par la suite), laquelle a toujours opté pour des enregistrements lacunaires³⁴. Deux principes guident régulièrement ses choix : (i) un principe d'économie, qui consiste à tabler sur la compétence du lecteur pour suppléer les lacunes de l'enregistrement lorsque des séries de termes apparentées sont impliquées ; (ii) une forme de cécité des dictionnaires envers les faits relevant de l'application de règles de langue, notamment la génération morphologique mais aussi la génération polysémique.

Condillac, en transgressant ces principes, ne satisfait pas à la règle d'économie et alourdit considérablement le poids et la complexité de la description lexicographique. Par ailleurs, il rend manifeste le caractère systématique de la langue (la langue comme système³⁵) et en fait un des axes forts de la constitution de la nomenclature de son dictionnaire. Par là il entre en aussi contradiction avec l'un des principes clés de la description lexicographique moderne mais aussi classique³⁶ : envisager le lexique uniquement dans sa relation au monde³⁷. En effet les dictionnaires généraux, toutes époques confondues, projettent une perspective nomenclaturale³⁸ sur l'unité lexicale³⁹. Celle-ci est envisagée comme un atome isolé, défini par sa seule relation référentielle.

La perspective adoptée par Condillac, si elle procède d'une forme de conscience linguistique rare en lexicographie, a néanmoins pour conséquence première de complexifier la représentation de la synonymie dans la mesure où : (i) le développement de séries morphologiques va entraîner en principe celui, concomitant, du nombre des synonymes à renseigner ; (ii) dans un même paradigme, la répartition de la synonymie peut souffrir des exceptions. Les séries *abandonner* et *abatre* en fournissent un exemple (nous soulignons les synonymes communs) :

³³ Néanmoins *humanisme* et *guérisseur* étaient disponibles à l'époque où Condillac a entrepris son ouvrage et auraient dû en principe être renseignés.

³⁴ Une investigation en diachronie dans la production lexicographique de la période classique montre que, hormis *abandonnée*, tous les lexèmes précités sont attestés dans les dictionnaires de l'époque, avec la répartition suivante :

- Nicot (1606) : *abaisser, abandonnement, grotte, guérir, héroïque, humain, humainement, humanité, mort, mortalité, mortel, mortellement, mortification, mortifier, mortuaire* ;
- Académie, première édition (1694) : *grotte, guérir, héros* ;
- Académie, quatrième édition (1762) : *abaisser, abaissement, abandon, abandonnement, abandonner, abatardir, abatardissement, bâtard, abatre, grotesque, grotesquement, grotte, guérir, guérison, guérissable, héroïne, héroïque, héroïquement, héroïsme, héros, humain, humainement, humaniser, humanité, mort, (N), mortalité, mortel, mortellement, mortification, mortifier, mortuaire* ;
- Académie, cinquième édition (1798) : *abîme, abîmer, abîmé* ;
- Féraud (1787-88) : *abatement, abatu, abîme, abîmer, abîmé, mort* 'Adj).

³⁵ Condillac a puisé sa nomenclature à plusieurs sources, la plus féconde étant la quatrième édition de l'Académie. Décédé en 1780, le philosophe n'a pas connu l'édition de Féraud, ni celle de l'Académie (1798). Il aura puisé ses informations à d'autres sources, qui attestent de la vigueur de ces termes à son époque.

Au sens saussurien du terme et non pas au sens où Condillac pourrait l'entendre. A cet égard l'article *système* est révélateur.

³⁶ Exception faite de Furetière.

³⁷ D'où le caractère lacunaire des séries morphologiques, le privilège étant accordé aux bases de dérivation.

³⁸ Au sens non lexicographique du terme. En taxinomie une nomenclature est une suite d'étiquettes associées à autant de réalités. Conception que Saussure, plus d'un siècle après, critiquera fortement.

³⁹ Qu'on nous permette cet anachronisme, l'unité lexicale n'étant conceptualisée qu'au XXe siècle.

entrée	synonymes renseignés
ABANDONNER	- 1. <i>laisser, délaisser, quitter, céder, déguerpir, abdiquer, se démettre, se désister, se départir, se déporter</i> - 2. <i>livrer, désemparer</i> - 3. <i>renoncer</i>
ABANDONNÉ	[néant]
ABANDON	[néant]
ABANDONNEMENT	- 1. <i>abnégation</i> - 2. <i>délaissement, abdication, renonciation, démission, désistement, cession, défection, déguerpissement</i>

entrée	synonymes renseignés
ABATRE	-1. <i>démolir, renverser, défaire, saper, terrasser</i> - 2. <i>abaisser</i>
ABATEMENT	- <i>malaise, abaissement</i>

Si les synonymes de la première division sémantique d'*abandonner* (*laisser, délaisser, quitter...*) se transmettent à *abandonnement*, moyennant toutefois la construction pour chaque verbe d'un dérivé nominal (ce qui n'est pas le cas pour *laisser* ; *se départir*⁴⁰ présente pour sa part un autre type de difficulté), en revanche la seconde et la troisième division sémantique restent orphelines. Pareillement, le sens conceptuel d'*abaisser* se transmet du verbe au nom (sous la forme nominale *abaissement*) dans les articles *abatre* et *abatement*. Dans la représentation qui est donnée de cet héritage de propriétés, le système de la langue est conçu comme un ensemble organisé d'unités dont la cohérence est fournie par la productivité morphologique et la transversalité des relations sémantiques. Toutefois la régularité de la représentation n'a pas été poussée à son terme par Condillac. Ainsi *renonciation* (*abandonnement*) est-il le reflet d'une acception de *renoncer* située dans une division sémantique différente d'*abandonner*. *Démolir* et *renverser* (*abatre*) ne disposent pas de reflets dans *abatement* alors que les dérivés *démolition* et *renversement* sont attestés avant le XVIIIe siècle. Ces lacunes peuvent entraîner une asymétrie de la représentation, comme dans *abaisser, abaissement* :

entrée	synonymes renseignés
ABAISSE	- <i>humilier, avilir, déprimer, ravalier, rabaisser</i> - <i>descendre, dégrader</i>
ABAISSEMENT	- <i>abatement</i>

où aucun des synonymes d'*abaisser* ne se rencontre dans *abaissement*⁴¹, bien que leur place y soit légitime, comme le montre a contrario *abatement* : ce N, noté comme synonyme d'*abaissement*, n'a pas pour correspondant *abatre* dans l'article *abaisser*, bien que la relation de synonymie entre ces deux termes soit affirmée à l'article *abatre*.

Plus singulièrement, on constate localement un blocage de la relation de synonymie, laquelle ne se transmet pas à un dérivé :

entrée	synonymes renseignés
ABÎME	- <i>gouffre</i>
ABÎMER	[néant]
ABÎMÉ	[néant]

Ici deux cas de figures s'observent :

- le blocage ne relève pas d'une lacune lexicale : concernant le cas d'*abîme* et *abîmé*, *engouffrer* était disponible dès le XVe siècle et pouvait fournir un synonyme. Pour *abandon* (cf. plus haut), le libellé de la définition (« En langage mystique signifie un renoncement à soi-même [...] ») laisse pourtant

⁴⁰ *Départ* est attesté dès le XIIIe siècle. *Déport*, déverbal de (*se*) *déporter* est pour sa part attesté dès 1765.

⁴¹ *Humiliation* et *avilissement* sont attestés dès le XVIe siècle.

induire une relation d'équivalence avec *renoncement* (attesté dans le Dictionnaire de l'Académie 1694). De même *abandonné* pourrait légitimement disposer d'un synonyme correspondant à *délaisser* (*abandonner*) ;

- le blocage traduit une lacune lexicale : *abatarder / abatardissement*⁴² :

entrée	synonymes renseignés
ABATARDER / ABATARDIR	- <i>dégénérer</i>
ABATARDISSEMENT	[néant]

Pareillement avec *humain* et ses dérivés, où cette lacune ne s'est jamais régularisée⁴³, contrairement à ce que l'on observe pour *dégénérer* (*abatarder*) :

entrée	synonymes renseignés
HUMAIN adj.	- <i>mortel, homme</i> - <i>prochain</i>
HUMAINEMENT	[néant]
S'HUMANISER	[néant]
HUMANITÉ	- <i>bénignité</i>

Ces quelques exemples attestent que les lacunes de la représentation ne correspondent pas nécessairement à des irrégularités du lexique (du moins tel que celui-ci se voit configuré par le *Dictionnaire*), mais bien plutôt à des dysfonctionnement de la description lexicographique. Toutefois, il convient de mesurer la portée de la remarque et de ne pas focaliser à l'excès sur cet ouvrage : les écarts et autres irrégularités de traitement non justifiées sont extrêmement fréquents dans les dictionnaires, tous genres et toutes époques confondus, au point parfois de conférer un statut d'exception à la régularité. Il apparaît par ailleurs, au vu des configurations précitées, que le souci de systématisme dans l'enregistrement de la nomenclature l'emporte chez Condillac sur celui de la systématisme dans la représentation de la synonymie⁴⁴. Les irrégularités relevables dans le *Dictionnaire des synonymes* sont l'indice que, exception faite de celles qui relèvent d'une lacune dans le lexique, la langue dispose, pour l'auteur, d'un fort coefficient nomenclatural, du moins dans la représentation qui est véhiculée de la synonymie par son ouvrage⁴⁵. Le signe serait pour le philosophe au moins autant une étiquette que le constituant d'un système.

Plus linguistiquement, mais indirectement, le *Dictionnaire* postule que s'il existe effectivement une systématisme dans la génération des formes, celle-ci ne s'accompagne pas d'une systématisme dans l'héritage des relations sémantiques. Ce principe, pour légitime et observable qu'il soit, se voit amplifié par les lacunes et dysfonctionnements précités. Autre facteur amplifiant, et plus déterminant, certaines des caractéristiques de la microstructure du *Dictionnaire* ne confirment pas l'orientation synonymique de l'ouvrage : sa sémiotique oscille entre celle du dictionnaire des synonymes et celle d'un dictionnaire de langue.

3. La microstructure : de la synonymie à la cohyponymie

On admettra que la microstructure d'un dictionnaire est constituée par l'ensemble des constituants de l'article qui participent à la description de l'entrée. Dans les dictionnaires de synonymes modernes, celle-ci se réduit à la production des seuls synonymes et éventuellement à celles de gloses

⁴² *Dégénérescence* n'est pas encore attesté dans les dictionnaires de l'époque, du moins ceux qui ont servi de base à Condillac pour l'établissement de son ouvrage. Le Petit Robert électronique date de 1799 la première attestation écrite.

⁴³ Les synonymes d'*humain* renseignés dans cet article sont non pas ceux de l'adjectif, comme indiqué à la droite de l'entrée, mais du nom.

⁴⁴ Rappelons que la systématisme de la langue n'a pas encore été théorisée, et qu'elle ne s'inscrit pas dans un des objectifs épistémologiquement valides pour une représentation du lexique.

⁴⁵ Le traitement d'*abîmé* est à cet égard révélateur puisque le terme, qui apparaît à la nomenclature de l'ouvrage, est néanmoins dépourvu d'article.

définitionnelles dont l'objet souvent n'est de pas de renseigner sur la signification de l'entrée mais de fournir des axes de classement des divers synonymes.

3.a. les notations de la synonymie et leurs transgressions

Le descriptif purement analytique que nous proposons ci-dessous n'a pas pour fonction de recenser (exhaustivement) les procédés d'expression de la synonymie dans ce dictionnaire (objectif dont l'intérêt serait limité), mais de pointer une particularité de l'ouvrage de Condillac : l'hétérogénéité des modes d'expression d'une même propriété, hétérogénéité à la faveur de laquelle s'opérera un glissement sémiotique majeur. De fait une hypothèse est envisageable : cette hétérogénéité en reflèterait une autre, celle de la conception de la synonymie à l'œuvre chez Condillac, du fait de la place accordée à cette propriété dans le projet du philosophe. C'est ce que nous allons observer.

Comme on peut le déduire aisément de certains exemples proposés au paragraphe précédent, l'ouvrage de Condillac réalise dans sa microstructure les attendus d'un dictionnaire des synonymes. Trois procédés sont massivement utilisés pour noter la relation :

- a. l'indication sous la rubrique *Syn.* :

ABAISSER. v. Mettre une chose plus bas qu'une autre ; ou du moins, la faire descendre jusqu'à une autre. *voy. baisser.*
Syn. humilier, avilir, [ravilir,] déprimer, ravalier, rabaisser.

- b. le regroupement des synonymes en début ou au milieu de l'article, sans indication de rubricage :

ÉVITER. v. *fuir, échapper, esquiver, s'enfuir, réchapper, se soustraire, se dérober, eluder, s'évader.*
On *évite* en n'allant pas à une chose, en se détournant au contraire pour ne pas la rencontrer. *Eviter* quelqu'un, *éviter* des soins, des inquiétudes. On *fuit* en s'éloignant avec vitesse vers un côté opposé [...]

SIMPLICITÉ. s. f. Qualité qui exclut tout ce qui est superflu : son contraire est la complication [...]. *Sincérité, franchise, candeur, naïveté, ingénuité, cordialité, bonne-foi,* toutes ces qualités d'une âme simple.
La *sincérité* empêche de dire ce qu'on ne pense pas, c'est le caractère d'un honnête homme [...]

A l'observation, ces deux premiers modes n'obéissent qu'à une logique de variation dans la présentation des données. Ils ne disposent pas d'une valeur sémiotique discriminante, à l'inverse du troisième.

- c. le renvoi d'article, précédé de la mention *voy.* (« voyez ») ou *voi.* (« voiez ») :

HERMITAGE. s.m. *voi. Logis*

HEROÏSME. s.m. *voi. Cœur*

HERESIE. s.f. *voi. Méprise*

L'adoption de cet indicateur répond à une double fonction classificatrice : (i) il marque le caractère second de l'article dans lequel il figure, le pivot étant représenté par celui que vise le renvoi (en l'occurrence ici : *historien* et *hérédité*) :

HISTORIEN. s.m. *Historiographe*

HISTORIOGRAPHE. s.m. *voi. historien*

HÉRÉDITÉ. s.f. *héritage*

HERITAGE. s.m. voi. *hérédité*

(ii). Il fonctionne parfois comme indicateur « analogique » :

ABAISSER. v. Mettre une chose plus bas qu'une autre ; ou du moins, la faire descendre jusqu'à une autre. voy. *baisser*.
Syn. *humilier, avilir, [ravilir,] déprimer, ravalier, rabaisser*.

Il serait hâtif de généraliser à partir de ces exemples et d'en inférer la confirmation de l'identité sémiotique de l'ouvrage. Dans le domaine lexicographique, ce n'est pas parce que la synonymie se voit renseignée avec régularité dans un ouvrage que celui-ci peut *ipso facto* être considéré comme un dictionnaire de synonymes⁴⁶. Le fait ne s'observe pas qu'à l'époque classique, il marque toujours la production actuelle et aucun argument décisif ne vient en entraver la productivité. Un dictionnaire des synonymes, pour mériter cette dénomination, doit présenter une particularité sémiotique exclusive : il se doit de renseigner la synonymie à l'exclusion de toute autre propriété. Cet objectif le conduit à articuler l'ensemble de sa microstructure autour de l'expression d'une seule et même relation sémantique. Seront donc exclus par principe les articles dont l'entrée ne s'inscrit pas dans ce cadre prédéfini.

La lecture du *Dictionnaire* de Condillac montre que l'auteur déroge de manière significative aux attendus de la sémiotique du dictionnaire des synonymes en enregistrant des unités pour lesquelles la description proposée ne réalise aucune relation de synonymie.

EXACT, ACTE. adj. qui a de l'exactitude ou qui est fait avec exactitude.

EXACTION. s.f. Vol fait par celui qui étant chargé de lever des droits, exige au-delà de ce qui est dû.

EXALTER. v. Louer avec excès.

HAVRESAC s. m. Sac que le soldat porte sur son dos, et dans lequel il met les choses qui lui sont nécessaires.

HÉRÉTICITÉ s. f. Le caractère d'une proposition, d'un ouvrage hérétique.

Ce procédé se voit également appliqué à des articles dont l'entrée serait justiciable d'une relation de synonymie par voie d'héritage morphologique (cf. plus haut) :

ABATARDISSEMENT. s.m.. État d'une chose qui s'est *abatardie*.

ABANDONNÉ, ÉE. adj. Les significations qui paraissent particulières à cet adjectif sont toutes analogues à celles du verbe. Un homme *abandonné* des médecins est celui auquel [...] Une cause *abandonnée* est celle dont [...] On *abandonne* à son sens réprouvé celui dont [...].

Il n'est pas rare non plus de rencontrer des articles où l'analyse sémantique est menée jusqu'à la description de la polysémie, et ce encore sans qu'aucune référence ne soit faite à la synonymie :

MORTIFIER. v. Se dit proprement des viandes, et signifie les rendre plus tendres. Au figuré c'est donner des mortifications..

Ces quelques articles (pour ne prendre qu'eux, tant le procédé est développé dans l'ouvrage au point d'en constituer une des caractéristiques majeures) sont tout à fait caractéristiques d'un dictionnaire

⁴⁶ Le *Lexis* et le *Dictionnaire du Français Contemporain* (éd. Larousse) en constituent des illustrations patentes.

général (à orientation encyclopédique) en ce qu'y est défini le sens de l'entrée sans mention aucune des relations sémantiques que celle-ci peut entretenir avec d'autres items.

Une formule hybride est néanmoins utilisée par l'auteur. Elle consiste à associer la définition sémantique et le recensement de la synonymie :

ABAISSER. v. Mettre une chose plus bas qu'une autre ; ou du moins, la faire descendre jusqu'à une autre. voy. *baisser*.
Syn. *humilier, avilir, [ravilir,] déprimer, ravalier, rabaisser*.

ABATEMENT. s.m. d'*abatre*. L'état d'un corps ou plutôt d'un esprit affaibli : car il n'est guère d'usage au propre.
Abatement d'esprit. Quand on dit, ce malade est dans un grand *abatement* on veut parler autant de l'*abatement* d'esprit que de celui du corps. voy. *Malaise* et *abaissement*.

Une autre formule, que nous qualifierons d'ambiguë, est constituée par des articles où la microstructure, bien que notée en mention, fonctionne en réalité sur le mode de la connotation autonymique :

HISTORIOGRAPHE. s.m. voi. *historien*

HÉRÉDITÉ. s.f. *héritage*

L'ajout de synonymes à des définitions (ou l'inverse) ne résout pas pour autant la question de la déviation opérée par l'ouvrage. En effet, ce type de configuration se rencontre fréquemment aujourd'hui dans des dictionnaires généraux, avec une négociation différente il est vrai, et ne permet pas en elle-même de les classer parmi les dictionnaires de synonymes, bien au contraire. Au XVIII^e siècle en revanche, le procédé n'est pas usuel. Les éditions de l'Académie auxquelles Condillac a également emprunté ne proposent pas de telles structurations et manifestent un centrage de la perspective sur la (les) significations(s) de l'entrée, à l'exclusion de toute relation transversale. Contrairement à ce que l'on observe dans le *Dictionnaire des synonymes* elles ne débouchent pas sur une systématique de langue, mais exploitent jusqu'à son terme une logique de représentation du lexique comme archipel d'unités. En ce sens, si l'on prend en considération l'existence d'articles purement synonymiques et celle d'articles hybrides, il est possible de conclure à un centrage relatif de la sémiotique du *Dictionnaire* sur la limite interne des cadres traditionnels (quoique encore jeunes) de la lexicographie générale, sans toutefois la franchir vers un ailleurs que serait la conception d'un ouvrage purement synonymique.

Doit-on conclure pour autant à une malfaçon de l'ouvrage ? L'hypothèse n'est pas exclue dans la mesure où une observation des différentes productions lexicographiques révélera, toutes périodes et tous supports confondus, que rarissimes sont les ouvrages qui satisfont pleinement au programme qu'ils se sont assigné. C'est dire que la déviation semble parfois appartenir à la sémiotique courante de ce type d'ouvrages. C'est peut-être sur ce dernier point que réside la difficulté : quel programme s'est assigné Condillac ? Nous ne répèterons pas ce que nous avons mentionné en introduction, mais ajoutons deux éléments, dont la pertinence doit être mesurée : l'article *dictionnaire* du *Dictionnaire des synonymes* ne fait aucune mention où allusion à la conception d'un dictionnaire des synonymes. Par ailleurs, sur les cahiers qui nous sont parvenus, la nomenclature de la lettre *S* s'arrête à *suspendre*. L'article *synonyme* manque, sans que l'on sache s'il a été rédigé et perdu ou bien s'il n'était pas prévu. En tout état de cause, le peu d'indices que nous possédons pour attester du projet synonymique de l'ouvrage ne rend pas incongrue la présence d'articles hétérogènes, même si l'on constate que l'enregistrement de synonymes est une tendance très forte de l'ouvrage.

3.b. l'expression de la synonymie : le jeu sur l'implicite

Dans la microstructure du *Dictionnaire des synonymes*, deux caractéristiques majeures retiennent l'attention : (i) les modalités adoptées pour l'expression de la synonymie à l'intérieur de l'article ; (ii)

la nature même de la relation entretenue entre ces synonymes postulés et l'entrée (cette relation relève-t-elle toujours de la synonymie ?).

Contrairement à une procédure couramment adoptée dans la lexicographie actuelle, l'expression de la synonymie obéit chez Condillac à des principes divers et hétérogènes. Cette variété n'est pas simplement un artifice de présentation, elle traduit également une conception labile de la synonymie, reflet de la définition que cette relation pouvait recevoir à l'époque classique, et en particulier de son insertion dans la pratique lexicographique.

La notation adoptée par Condillac tranche avec celle de Girard qui situe à la systématique de la relation au niveau de l'entrée, la microstructure étant pour sa part dépourvue de toute notation. Condillac marque également sa différence sur d'autres points de la microstructure :

- contrairement à Girard, sa microstructure nomme (directement ou non) la relation de synonymie. Dans le dictionnaire de 1736, il n'est pas fait mention de synonymie autrement que dans le titre de l'ouvrage. La variation des rubricages à l'intérieur de l'article, chez Condillac, procède d'une mise en perspective différente de la propriété en créant des signalétiques au titre desquelles se dessinent des statuts eux aussi différents ;
- chez Girard, la synonymie n'est pas ordonnée sur le mode de la possession hiérarchisée d'un statut sémiotique lié au positionnement des unités les unes relativement aux autres. Postuler, comme le montre l'organisation de la nomenclature des *Synonymes françois* que *abandonnement*, *abdication*, *renonciation*, *démission* et *désistement* sont synonymes (et cela dans l'entrée elle-même) implique que chaque terme est mis en équidistance relativement aux autres et que la synonymie est une propriété multivectorielle (orientée de chaque item vers tous les autres, et réciproquement) : le schéma caractéristique de cette relation est le graphe de type :

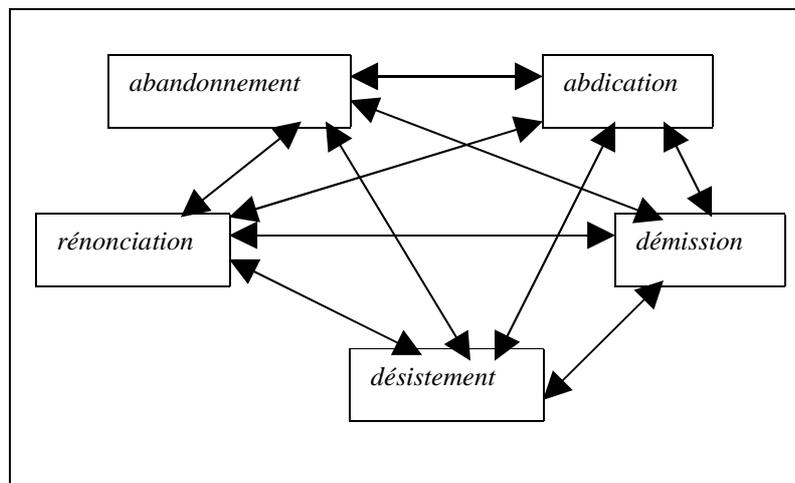


Figure 1
Réseau synonymique dans les *Synonymes françois* (1736)

A l'inverse, le traitement adopté par Condillac induit une conception en rayonnement où les synonymes ne le sont que relativement à une unité pivot. De fait la représentation du même champ lexical prendra une configuration très différente :

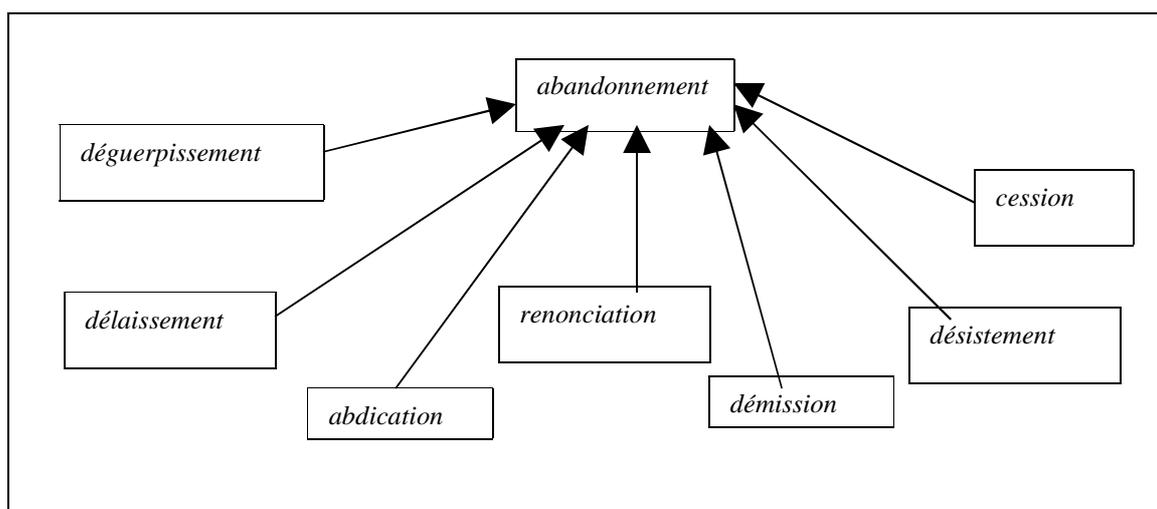


Figure 2
Réseau synonymique dans le *Dictionnaire des synonymes*

Plusieurs observations s'imposent d'emblée :

- dans ce type de configuration, le pivot assume une forme de complétude lexicale. Les autres unités, même si elles ne sont pas dépourvues de statut lexical, n'en sont pas moins cantonnées à une fonction d'unités sémiotiquement subordonnées⁴⁷ ;
- la synonymie, de par sa vectorialisation à sens unique, devient à son tour un statut lexical à part entière possédé par certaines unités, celles qui n'ont pas fonction de pivot. C'est ainsi qu'il faut entendre l'indicateur « syn. » ou l'expression « a pour synonyme ». Leur fonction n'est pas tant d'attester de l'existence d'une relation sémantique entre unités que de distribuer des places fixes et intangibles à l'intérieur d'un réseau, tout en marquant la vectorialisation unidirectionnelle de la relation ;
- les synonymes n'étant pas synonymes entre eux, mais relativement au pivot, de fait la synonymie n'est pas une propriété transversale ;
- les critères de répartition entre unité-pivot et synonymes restent implicites. Le fait en soi ne présente aucun caractère exceptionnel, les prérequis de la description lexicographique ne se trouvant que rarement explicités (toutes synchronies et ouvrages confondus).

Que ce soit chez Girard ou chez Condillac, une telle structuration de la synonymie induit une configuration spécifique du lexique et plus précisément une perspective projetée sur le signe. Pour le premier l'unité lexicale⁴⁸ intègre fondamentalement des réseaux, à la manière des grappes décrites au XXe siècle par Tournier (1996). Structurellement elle se rapproche du modèle saussurien : chaque synonyme ne l'est que relativement à tous ceux avec lesquels il entretient une intersection sémantique, entendre par là que la propriété est partagée sur le mode de la différentialité. A l'inverse, la mise en ordre proposée par Condillac marque une orientation : chaque synonyme ne l'est qu'à l'intérieur d'un binôme, la multiplicité des synonymes ne pouvant se comprendre que comme une démultiplication équivalente de binômes ayant tous la même cible et une source différente.

Si le modèle de Girard s'organise autour d'une forme de circularité (les relations sont poly-orientées à l'intérieur d'un même et unique graphe), celui mis en place chez Condillac peut se complexifier de lignes de fuites et déboucher sur des structurations multiples, où un pivot se voit à son tour synonyme d'un autre pivot :

⁴⁷ Une compréhension analogue de la synonymie se rencontre aujourd'hui dans les dictionnaires terminologiques (Petit 2005, 2007 à paraître).

⁴⁸ Nous assumons l'anachronisme.

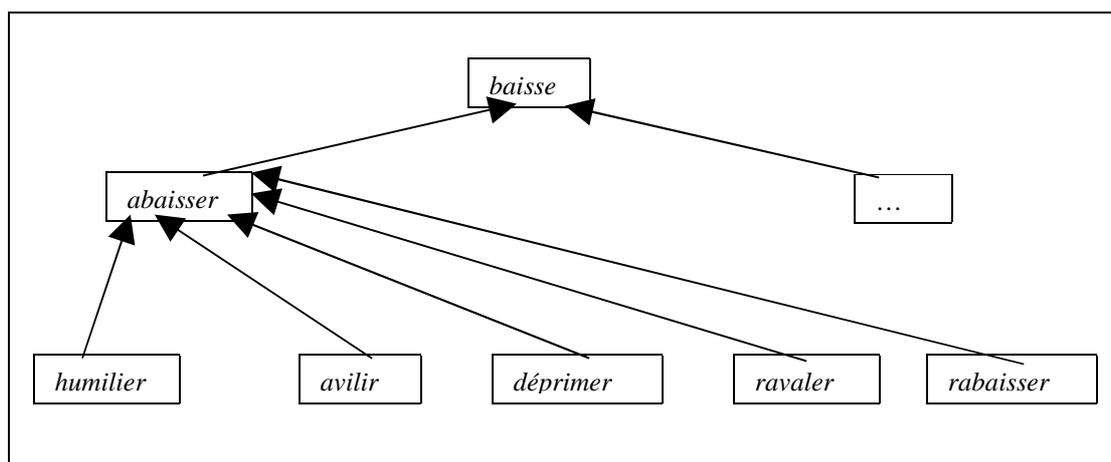


Figure 3
Réseau sémantique de *baisser* dans le *Dictionnaire des synonymes*

La négociation de la synonymie proposée par Condillac infléchit le sens qu'une acception moderne pourrait conférer à cette relation, en ce que l'auteur affectionne particulièrement deux modes d'insertion (explicite ou non) :

- (i) le premier consiste à introduire le synonyme dans une phrase en spécifiant ses conditions sémantiques, référentielles et énonciatives d'emploi. Cette modalité tranche avec celle du paradigme dans la mesure où elle vient nuancer la notion de synonymie en lui conférant un ancrage discursif et situationnel. Ainsi, peut-on relever respectivement, à la fin de l'article *abaissement*, à *abaisser*, *ex abrupto*, et *abatre* :

« Son syn. *abatement* s'emploie pour marquer l'état d'un corps ou d'un esprit affaibli »

« *S'abaisser* est synonyme de *s'humilier*, *s'avilir*, *se déprimer*, *se rabaissier*, *se ravalier*, *descendre*. *Abaisser* est l'idée commune à tous. On *humilie* celui qu'on abaisse à ses propres yeux : On *avilit* celui qu'on abaisse aux yeux des autres [...] »

« Ce terme est donc suivant les circonstances synonyme de *sur le champ*, de *brusquement*, et d'*l'improviste* »

« Il est synonyme de *démolir*, *renverser*, [*sapper*]. *Abatre*, *démolir*, *renverser* un mur. Mais *démolir* ne se dit ne se dit que des ouvrages d'architecture ou de maçonnerie [...] ».

Ce mode de (re)présentation ne constitue pas une simple variante notationnelle des précédents. Il a pour objet explicite de renseigner la valeur contextuelle de la synonymie, ce que ne permet pas la simple mise en paradigme. Condillac, comme l'abbé Girard avant lui, relativise la portée de cette relation sémantique en en subordonnant l'inscription lexicale à des contraintes langagières et / ou extralinguistiques (cf. l'interprétation de *circonstances* dans le commentaire métalinguistique à l'article *ex abrupto*), mais aussi et surtout par les règles de l'interlocution et de la construction des discours. Cette conception du lexique et des relations sémantiques est caractéristique de la lexicographie des XVII^e et XVIII^e siècles, tendanciellement contextualiste dans sa démarche⁴⁹.

En ceci Condillac ne fait pas œuvre d'originalité. S'il reproduit un schéma d'ensemble, dont Furetière avait été un illustrateur, il reproduit par ailleurs la conception de la synonymie à l'œuvre chez Girard. Dans les *Synonymes françois*, la synonymie étant prise en charge dès la macrostructure, et

⁴⁹ La différence entre la perspective de Condillac et celle des lexicographes de ces deux siècles tient à ce que le philosophe adopte dans l'ensemble un point de vue massivement référentialiste (la situation détermine la construction du discours) alors que les lexicographes de l'époque classique accordent une place importante à la dimension discursive de l'interprétation (le discours comme construction d'une communauté socio-professionnelle déterminée).

exclusivement à ce niveau, la microstructure devient par principe inutile : l'index des entrées peut à lui seul fournir la réponse à une requête. Dans ces circonstances le dictionnaire se réduirait sémiotiquement à une liste de cooccurrences. Le maintien d'une microstructure ne se justifie donc que si les relations entre les constituants d'un même paradigme-entrée n'entretiennent pas une relation de stricte synonymie (isomorphisme total des sémèmes), c'est-à-dire si la synonymie ne reste que modulée entre eux (isomorphisme partiel). C'est ce que confirmera la lecture de n'importe quel article du dictionnaire⁵⁰. Nous ne prendrons que l'exemple d'*abhorrer* et *détester* :

ABHORRER, DÉTESTER Ces deux mots ne sont guère d'usage qu'au présent, et marquent également des sentiments d'aversion, dont l'un est l'effet du goût naturel ou du penchant du cœur, et l'autre est l'effet de la raison ou du jugement.
On *abhorte* ce qu'on ne peut souffrir, et tout ce qui est l'objet de l'antipathie. On *déteste* ce que l'on approuve, et ce que l'on condamne. Le malade *abhorte* les remèdes. La malheureux *déteste* le jour de sa naissance.
Quelquefois on *abhorte* ce qu'il serait avantageux d'aimer ; et l'on *déteste* ce qu'on estimerait si on le connaissait mieux.
Une ame bien placée *abhorte* tout ce qui est bassesse et lâcheté. Une personne vertueuse *déteste* tout ce qui est crime et injustice.

Un paradoxe s'établit entre la microstructure et l'entrée, celle-là venant en quelque sorte rectifier l'équation totale implicitement posée par l'entrée. A sa manière Condillac est héritier de cette conception et c'est peut-être là l'emprunt majeur qu'il a effectué à Girard⁵¹. Il n'a pas innové dans sa conceptualisation de la synonymie mais n'a fait que reprendre le modèle qui se voyait déjà institutionnalisé dans les *Synonymes françois*. Une coïncidence méthodologique et théorique⁵² forte existe entre les deux ouvrages, comme l'atteste, entre autres, l'article *abatarder*⁵³ :

ABATARDER De *batard*. Faire déchoir une chose de son premier état. *Abatardir* les mœurs, le courage.
S'abatardir a pour synonyme *dégénérer* mais il marque un plus grand changement. Pour peu qu'une chose perde de son premier état, elle *dégénère*, elle *s'abatardit* lorsqu'elle n'en conserve rien ou presque rien.

- (ii) Cette homologie permet de comprendre la prédilection de Condillac pour un mode d'expression de la synonymie fondé exclusivement sur l'implicite. L'auteur exploite par là une des virtualités sémiotiques des dictionnaires, quelle que soit leur finalité (description générale de la langue ou de tout autre de ses constituants) : une relation de synonymie est par principe établie entre une entrée et sa définition, d'où l'adoption d'articles qui dérogent au modèle du dictionnaire des synonymes et se rapprochent de celui des dictionnaires de langue :

ABANDON. s.m. En langage mystique signifie un renoncement à soi-même, un sacrifice de tout ce que nous avons de plus cher.
Dans le discours familier, on dit proverbialement laisser la maison à l'*abandon*, c'est-à-dire, la laisser à la discrétion de tout le monde

HEROÏQUEMENT. adv. D'une manière héroïque

Le propre d'une définition, qu'elle soit lexicographique ou non, est en principe de pouvoir se substituer au défini en contexte. C'est globalement ce que l'on observe avec *héroïquement*. Ce

⁵⁰ Girard semble avoir sélectionné sa nomenclature en fonction précisément de l'isomorphisme partiel des unités à associer.

⁵¹ Et non pas les citations et autres emprunts à ce dictionnaire.

⁵² A supposer que l'on puisse qualifier de théorique la conception de la synonymie décelable dans les deux dictionnaires.

⁵³ La forme retenue pour le verbe dans l'article (*abatardir*, *s'abatardir*) laisse à penser que l'entrée comporte une coquille. L'argument est confirmé par la forme retenue dans le corps de l'article, mais aussi par une consultation des principaux dictionnaires de l'époque, lesquels ignorent la forme *abatarder*.

principe repose lui aussi sur une compréhension de la synonymie, qui envisage la définition comme paraphrase de la signification de l'entrée (d'autres compréhensions de la définition sont possibles). A ce compte tout dictionnaire repose sur un principe synonymique dans la mesure où il procède par interprétation des propriétés sémantiques de l'entrée. Condillac, de toute évidence, exploite la frontière indécise et invisible entre ces deux types de conception :

- l'une lexicale qui fait correspondre en langue des lexèmes sémantiquement identiques ou équivalents (en fonction de paramètres syntaxiques, lexicaux, énonciatifs...);

- l'autre métalinguistique qui repose sur le principe d'interprétation par périphrases.

Ce glissement permanent⁵⁴ de l'un à l'autre permet au philosophe de sortir, indistinctement et avec souplesse, du cadre du dictionnaire de synonymes pour passer dans celui du dictionnaire général (et réciproquement).

Le libellé des définitions logiques adopté dans le *Dictionnaire* fournit le matériau de base de ces allers et retours. En effet, la définition logique, telle qu'elle est rédigée, constitue parfois une mise en contexte d'unités qui, autrement, seraient tout à fait disponibles pour figurer en position de définitions nominales à caractère synonymique :

ABANDON. s.m. Renoncement (à soi-même), sacrifice.

Ainsi, pour *abandon* une reprise de l'entrée par *renoncement* ou *sacrifice* est linguistiquement envisageable⁵⁵. Elle n'est pas tant imputable à l'existence d'une synonymie avérée qu'à la propriété pour tout hyponyme (*abandon*) de toujours pouvoir être repris par son hyperonyme (*renoncement*, *sacrifice*; tel que le dictionnaire construit la relations hiérarchique entre *abandon* et les strates superordonnées du lexique; voir également *héroïquement*). La relation entretenue par *héroïquement* et *d'une manière héroïque* relève quant à elle de la propriété d'un mot construit (par la morphologie ou la syntaxe) de recevoir une définition morphosémantique. Rien de spécifiquement synonymique dans ces démarches si ce n'est d'exploiter⁵⁶ des relations inscrites en langue et des procédures de description adoptées couramment pour le lexique.

C'est donc sur une conception très large de la synonymie⁵⁷, que repose le *Dictionnaire* de Condillac. Le recours subreptice aux ressources de l'hyponymie n'est pas fortuit. La conception de la synonymie véhiculée par cet ouvrage est fortement orientée vers l'exploitation des relations hiérarchiques lexicales, au point de vectorialiser le projet de dictionnaire des synonymes et de produire un ouvrage d'un type inédit dans le panorama actuel de la lexicographie.

3.c. La synonymie comme figure de la cohyponymie ?

Majoritairement, les articles du *Dictionnaire des synonymes* ne reposent pas sur le principe de la traduction intralinguale. Les listes de synonymes proposés dans la microstructure (notation explicite de la synonymie) sont accompagnées de définitions lexicales qui les illustrent ou bien qu'elles illustrent. Toutefois, au sein de l'article, la répartition entre ces deux types d'informations (synonymes et définitions) s'opère systématiquement au profit de la définition : à l'extrême un article peut comporter des définitions lexicales sans mention de synonymes, l'inverse n'étant pas attesté, sauf dans le cas du renvoi d'article, c'est-à-dire de l'article vide. La définition lexicale occupe ici deux fonctions :

- (i) soit renseigner sur la signification d'un item :

HAVRESAC. s. m. Sac que le soldat porte sur son dos, et dans lequel il met les choses qui lui sont nécessaires

⁵⁴ Mais qui en soi constitue un effet de bord d'une conception de la synonymie qui n'a jamais été affinée ni peut-être traitée comme elle le devait par la sémantique lexicale.

⁵⁵ Compte tenu du sens lexical des unités à l'époque classique.

⁵⁶ De manière peut-être purement intuitive, assurément non théorisée et non conscientisée.

⁵⁷ Compte tenu d'une compréhension actuelle de cette relation.

HÉROS. s. m. Celui qui a les vertus qui constituent l'héroïsme. Ce sont proprement des vertus militaires. Alexandre étoit un *héros*, dit Labruyère, et Cesar un grand homme. Le principal personnage d'un poème, d'un roman, d'une histoire, se nomme le *héros* du poème, du roman, etc. Voilà pourquoi, vous êtes mon *héros*, mon *héroïne*, signifie, vous êtes la personne que j'admire le plus et que je regarde comme le meilleur modèle à suivre

La définition n'est pas adossée à un paradigme de synonymes, au plus instancie-t-elle des expressions (non) lexicalisées entretenant une proximité sémantique avec l'entrée (cf. plus haut *héros* : *grand homme*, *principal personnage*.).

- (ii) soit fournir un modèle d'emploi (d'usage) des synonymes⁵⁸ proposés par ailleurs dans une liste :

HESITER. v. *Balancer, barguigner, marchander, chipoter*. Tous ces mots marquent qu'on n'est pas décidé sur ce qu'on doit faire. On *hésite* parce qu'on est encore irrésolu, et qu'on n'a point de raison pour se déterminer. On *balance* parce qu'on est incertain et qu'on voit des raisons pour et contre. On *barguigne*, lorsqu'on se refuse foiblement à une chose qu'on désire [...]. On *marchande* lorsqu'on ne témoigne de l'éloignement à se rendre, que pour se faire un parti plus avantageux [...]. On *chipote* lorsqu'en marchandant on s'arrête à des vétilles. On *hésite*, on *balance* en soi-même, on *barguigne*, on *marchande*, on *chipote* avec les autres.

Ce dernier procédé est massivement utilisé par Condillac⁵⁹, au point de constituer une règle programmatique de son ouvrage. Une analyse, même sommaire, de ces définitions montre clairement leurs deux propriétés fondamentales :

- elles ne concernent pas spécifiquement l'entrée ;
- elles énoncent les conditions d'une non-synonymie.

Elles ne concernent pas spécifiquement l'entrée. Dans des articles instanciant une liste de synonymes (p.ex. *hésiter*, *abaisser*, *abandonnement*...) des clausules du type (nous soulignons) :

« tous ces mots marquent qu'on n'est pas décidé sur ce qu'on doit faire » (cf. *hésiter*)

« *abaisser* est l'idée commune à tous [...] »

impliquent que l'entrée n'est pas traitée en tant que telle, mais dans sa relation avec un paradigme d'unités lexicales. C'est précisément le noyau sémantique commun à ses constituants⁶⁰ que vise la définition. En revanche, la paraphrase actancielle dont la fonction est de spécifier le sens de l'entrée :

« on *hésite* parce qu'on est encore irrésolu, et qu'on n'a point de raison pour se déterminer »

« Un abandonnement entier entre les mains de Dieu est le seul moyen de faire son salut »,
« l'abandonnement des biens [...] »

« mettre une chose plus bas qu'une autre ; ou du moins, la faire descendre jusqu'à une autre [...] »

peut se lire indépendamment des autres définitions contenues dans le même article. Sa duplication adaptée pour chaque synonyme a pour effet la construction d'articles à tiroirs qui concentrent une hétérogénéité de définitions, dont une partie sont attendues en principe et par principe à leurs articles respectifs.

Ces définitions actancielle ont un double tenant :

⁵⁸ Voir également plus haut *abaisser* et *abatre*.

⁵⁹ Nous avons vu qu'il était à l'œuvre déjà chez Girard, et avait servi de socle méthodologique à Condillac.

⁶⁰ Noyau qui peut être plus ou moins large et englober éventuellement le sémème de l'entrée (cf. *abaisser*).

- extralinguistique dans la mesure où elles édictent les contraintes sociales et référentielles qui justifient l'emploi de telle unité lexicale relativement à celles qui lui sont cooccurentes au sein du paradigme des synonymes (tel que celui-ci est construit par le dictionnaire) ;
- phraséologique : elles spécifient, même indirectement, les règles lexicosyntaxiques de sélection propres à chaque constituant du paradigme : p.ex. *hésiter* et *balancer* admettent un complément coréférentiel au sujet (*en soi-même*), pas *barguigner*, *chipoter* ni *marchander* (*avec les autres*) ; les premiers se construisent avec la préposition *en*, les autres exigent *avec*.

Les définitions spécifient également la sous-catégorisation sémantique de l'unité (N, V, Adj.) susceptible de se voir régie par (ou de déterminer) l'entrée ou l'un des synonymes dans la valence de laquelle / duquel il entre (nous soulignons) :

ABANDONNER. v. [...] *Abandonner* est encore synonyme de *livrer* et de *désemparer* mais il y a cette différence qu'on *abandonne* une chose qu'on ne défend pas et qu'on *livre* celle qu'on met entre les mains, au pouvoir d'une autre. On livre une place, lorsqu'on ouvre soi-même les portes à l'ennemi, on l'abandonne, lorsqu'on se retire, et qu'on cesse par conséquent de la défendre. *Livrer à la justice* c'est traduire un malfaiteur devant un tribunal : l'église abandonne un prêtre aux bras séculiers c'est-à-dire, que ne voulant pas le juger elle-même, elle laisse aux tribunaux le soin de le juger. [...]

Elles énoncent les conditions d'une non-synonymie. La démarche de Condillac est double et paradoxale. D'une part en produisant des listes de « synonymes » (repérés comme tels ou produits *ex abrupto*) il reconnaît, en même temps qu'il la construit, l'existence d'une relation d'identité sémantique entre un certain nombre d'unités. Cette première détermination se situe à un niveau purement lexical, c'est-à-dire hors contexte référentiel ou discursif. Dans un second temps, Condillac énonce les contraintes référentielles, discursives, syntaxiques d'emploi de ces synonymes. Sur le plan rhétorique, la métalangue de description est contrôlée de sorte à fournir le plus souvent possible des formules tendancielle ou strictement différentielles⁶¹ :

ÉVITER v. [...] on *évite* en n'allant pas à une chose, en se détournant au contraire pour ne la pas rencontrer. [...] On *fuit* en s'éloignant avec vitesse vers un côté opposé ; on *échappe* en se mettant par la fuite hors d'atteinte de ce qui poursuit, on *esquive* en se détournant avec légèreté. [...]

HUMILITÉ s. f. *Abjection, humiliation, anéantissement, bassesse*. Le premier de ces mots signifie l'état vil où nous sommes réduits par le mépris qu'on a pour nous ; le second signifie les affronts qu'on reçoit de la part d'un supérieur auprès duquel on fait des démarches. [...] *Anéantissement* se dit d'une chose qui n'est plus, d'une fortune, d'une famille, d'un empire. [...] On est dans la *bassesse* lorsqu'on est sans naissance, ou sans fortune ; on a de la *bassesse* lorsqu'on employe des moyens indignes de soi, pour sortir de l'état où l'on est.

ABATRE v. [...] *démolir* ne se dit que des ouvrages d'architecture ou de maçonnerie, et il signifie défaire successivement, jeter à bas une partie après l'autre. *Abatre* est plus général, et se dit également lorsqu'on fait tomber une chose tout à la fois [...] et la fait tomber parties par parties [...] *Renverser* a lieu lorsqu'on couche ce qui étoit élevé [...] on *sape* en détruisant par le pied.

D'où l'isomorphisme structurel des définitions. Ce principe, s'il permet de regrouper des unités lexicales possédant une intersection sémantique, marque en même temps les limites de la synonymie : les définitions viennent disperser ce que la liste avait rassemblé. Comme le montrent les articles précités (*éviter*, *humilité*, *abatre*), la gestion de cette relation atteste que la synonymie, si elle existe, nécessite d'être comprise à un niveau d'abstraction élevé (à la manière d'un signifié de puissance pour

⁶¹ Entendre ce terme, avec plus d'un siècle d'avance, dans l'acception saussurienne, qui implique que chaque unité de la langue est ce que les autres ne sont pas.

repandre une expression guillaumienne) insuffisant en lui-même à qualifier de « synonymique »⁶² le rapprochement sémantiques des lexèmes en jeu (nous soulignons) :

HÉSITER v. *Balancer, barguigner, marchander, chipoter*. Tous ces mots marquent qu'on n'est pas décidé sur ce qu'on doit faire [...].

Or précisément ce n'est pas à un tel niveau que la synonymie se décèle, mais à celui, plus spécifique, de la substitution possible d'items lexicaux en contexte c'est-à-dire de l'isomorphisme des sémèmes intégraux. Lorsque Condillac propose une définition commune du type de celle précitée, il situe en fait l'approche au niveau des relations hiérarchiques entre items : ce signifié commun est celui de leur hyperonyme (existant ou possible⁶³). Le fait est confirmé par certaines remarques, qui pointent indirectement vers les relations d'hyperonymie / hyponymie :

ABANDONNER. v. [...] Tous les synonymes d'*abandonner* ont chacun des significations particulières.

De la sorte, les synonymes, tels qu'ils sont présentés et définis, apparaissent davantage comme un paradigme de cohyponymes. Aucun de ces termes n'est substituable à ceux qui l'entourent, du moins dans la représentation que Condillac construit de leur signification. En revanche, tous apparaissent au même niveau de spécificité au sein d'une relation complexe, présentant structurellement (et parfois sémantiquement) une forte homologie avec la hiérarchie-être, telle qu'elle est instanciée par une relation hyperonymique. L'entrée fournit alors bien plus que la vedette d'indexation d'un paradigme : elle institue un pivot susceptible d'être assimilé à un hyperonyme commun.

Plusieurs configurations de la cohyponymie sont réalisées par l'ouvrage. Nous proposons ici les deux principales :

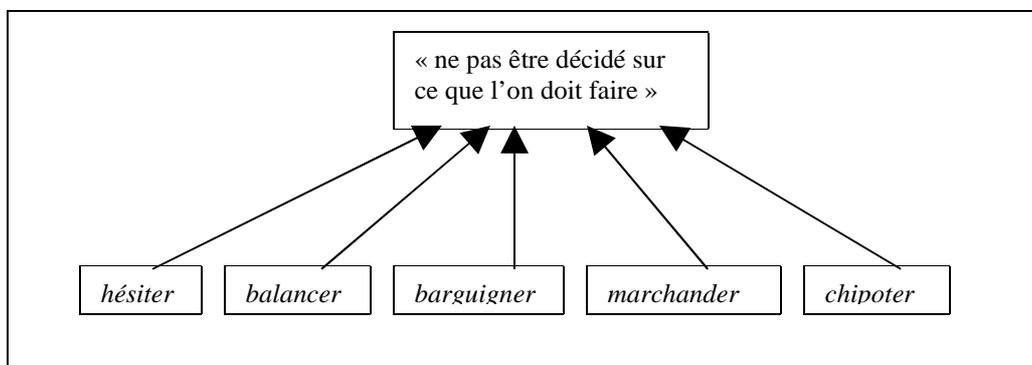


Figure 4
Cohyponymie relativement à un nœud lexical vide

⁶² Dans une conception actuelle de la synonymie, nous le rappelons.

⁶³ Dans le cas précis d'*hésiter*, l'article de Condillac laisse en suspens ce nœud lexical vide.

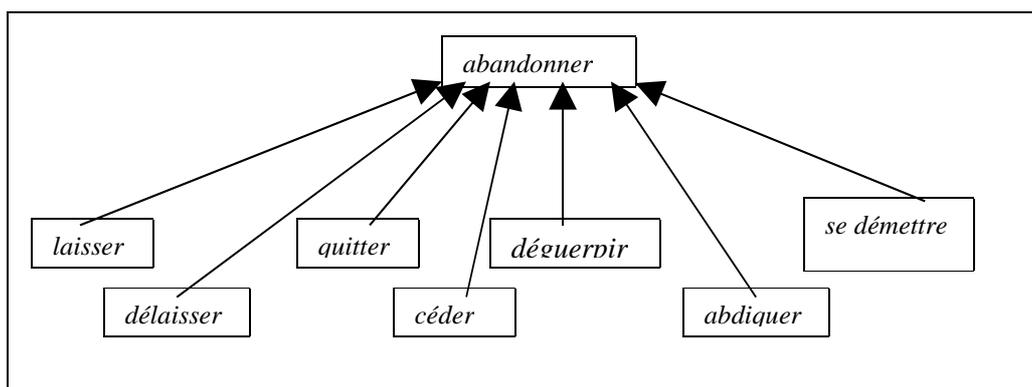


Figure 5
Cohyponymie relativement à un nœud lexical plein

Les propriétés sémantiques de la cohyponymie diffèrent de celles de la synonymie en ce qu'une identité stricte des contenus n'est pas requise (bien au contraire), la relation s'opérant distributivement via la possession du sémème de l'hyperonyme. Celle-ci se traduit au niveau des hyponymes par la présence d'un noyau sémique commun. De fait, la configuration qu'illustre la relation à l'œuvre chez Condillac relève davantage de la paraphrase que de la synonymie, si l'on sait que celle-là se caractérise (Fuchs 1982) précisément par la permanence d'un tel noyau entre les unités qu'elle met en relation, et d'informations spécifiques à chaque item considéré. D'un point de vue global, la conception de la synonymie à l'œuvre dans le *Dictionnaire* suppose, mais sans la requérir, l'existence (aléatoire) d'une connexion sémantique diversement négociée. Le schéma structurel d'ensemble peut être représenté par un continuum dont les extrémités sont respectivement :

- l'identité sémantique stricte (phénomène minoritairement représenté) : réalisation d'une synonymie au sens linguistique du terme ;
 - l'absence d'identité sémantique (articles ne renseignant pas de synonymes), présence d'une relation d'hyponymie éventuelle ;
- le moyen terme étant fourni par la possession d'une identité sémantique partielle (phénomène massivement représenté) : instantiation d'une relation de cohyponymie.

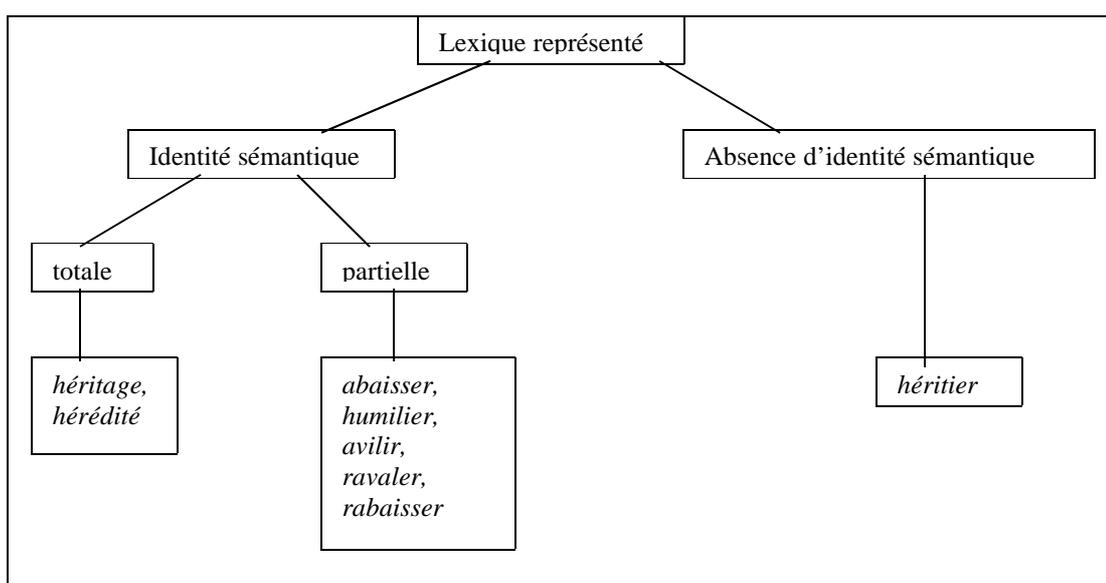


Figure 6
Structure sémantique du lexique représenté dans le *Dictionnaire des synonymes*

Condillac voue une prédilection pour l'exploration de l'identité sémantique partielle. De fait la représentativité statistique de celle-ci atteste qu'elle n'est pas accidentelle mais procèdent bien d'un choix constituant une orientation fondamentale du *Dictionnaire*. Le procédé n'est pas spécifique à l'auteur puisque lui aussi est emprunté à Girard. Nous ne citerons ici que l'article *tolérer, souffrir, permettre* des *Synonymes françois* du fait de sa relative brièveté⁶⁴ :

On *tolère* les choses, lorsque, les connoissant et ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas. On les *souffre*, lorsqu'on ne s'y oppose pas, faisant semblant de les ignorer, ou ne pouvant les empêcher. On les *permet*, lorsqu'on les autorise par un consentement formel. *Tolérer* et *souffrir* ne se disent que pour des choses mauvaises, ou qu'on croit telles. *Permettre* se dit se dit et pour le bien, et pour le mal. Les Magistrats sont quelquefois obligés de *tolérer* certains maux, de crainte qu'il n'en arrive de plus grands. Il est quelquefois de la prudence de *souffrir* des abus dans la discipline de l'Eglise, plutôt que d'en rompre l'unité. Les Loix humaines ne peuvent jamais *permettre* ce que la Loi divine défend, mais elles défendent quelquefois ce que celle-ci *permet*.

Ainsi que nous l'avons précisé, Condillac ne revendique explicitement l'héritage de l'Abbé Girard que pour lui emprunter des définitions. Un transfert s'opère néanmoins subrepticement à un niveau plus élevé, sur la représentation générale de la synonymie⁶⁵. Comme nous l'avons indiqué, il reste pour sa part totalement implicite. On peut le regretter, d'autant que Girard avait lui même précisé sa position au regard de cette relation sémantique dans *La Justesse de la langue françoise ou Différentes significations des mots qui passent pour être synonymes* (1718) :

« La ressemblance que produit l'idée générale fait donc les mots synonymes ; et la différence qui vient de l'idée particulière qui accompagne la générale, fait qu'ils ne le sont pas parfaitement ».

Une telle conception, qui présente un isomorphisme parfait avec la définition de la paraphrase, fournit le lestage programmatique (inconscient ?) de la majeure partie des articles du *Dictionnaire des synonymes*. Toutefois, contrairement à ce que l'on assiste dans les *Synonymes françois*, où la microstructure vient déconstruire le jeu mutualisé des relations que la macrostructure avait structuré, l'œuvre de Condillac présente une plus grande homogénéité. Elle la doit notamment à la vectorialisation des relations sémantiques aussi bien au sein de la macro que de la microstructure.

4. En guise de conclusion

De par sa propension à faire de l'identité sémantique partielle le principe majeur d'organisation de sa macrostructure et de sa description sémantique, Le *Dictionnaire* de Condillac appartient à un genre inédit : celui des dictionnaires de cohyponymes. Condillac produit un ouvrage qui ne dispose pas d'équivalent, ni de son temps⁶⁶, ni actuellement. Même si l'entreprise de Condillac repose sur une conception scalaire de la synonymie (entre synonymie et paraphrase) et non théorisée, conception discutable à bien des égards, elle aboutit à la production d'un ouvrage qui aurait fort bien pu être à l'origine d'un nouveau genre et enrichir la typologie des dictionnaires. Un dictionnaire des cohyponymes ne serait pourtant pas inutile. De par sa sémiotique fonctionnelle il permet une représentation différentielle et architecturée des champs sémantiques qui structurent le lexique. Du fait qu'il n'a jamais vu le jour, ou de manière posthume et confidentielle, le *Dictionnaire des synonymes* n'a pas pu initier le genre auquel il était promis. La lexicographie actuelle pourrait pourtant se pencher sur le concept avec profit. Condillac à sa manière a été novateur dans le domaine lexicographique. Voilà un trait que l'histoire n'aura pas retenu.

⁶⁴ Girard accorde une plus grande place que Condillac aux registres de langue et aux contraintes socio-discursives.

⁶⁵ Il convient néanmoins de rester prudent, et ce à double titre. D'abord parce que le *Dictionnaire des synonymes* n'est animé d'aucune perspective théorique, et que Condillac s'est comporté dans cet ouvrage davantage comme descripteur de la langue et de ses règles d'usage que comme théoricien. Ensuite parce que les modèles à l'œuvre dans son dictionnaire suivent la pente athéorique ou préthéorique qui marque la conception des dictionnaires dans leur écrasante majorité, toutes périodes confondues.

⁶⁶ Fonctionnellement, il diffère de celui de l'Abbé Girard. Il ne trouve pas d'équivalent dans les grands dictionnaires de langue des XVIIe, XIXe et XXe siècles. Il ne s'apparente pas non plus aux ouvrages de synonymes produits aujourd'hui.

Références bibliographiques

Condillac (1713-1780 pour l'édition actuelle) *Dictionnaire des synonymes de la langue française*, in *Corpus général des philosophes français*, t. III, Presses Universitaires de France

Girard (Abbé) *Synonymes françois, leurs différentes significations et le choix qu'il faut en faire pour parler avec justesse* (édition de 1752)

Dictionnaire du français contemporain, 1980, Larousse, Paris

Lexis, Dictionnaire de la langue française, 1986, Larousse, Paris

Langages n°128, 1997, *La synonymie*, Larousse, Paris

Durieux C. 1997, "Les dénominations en langue de spécialité : monoréférentielité et pseudo-synonymie", *La mémoire des mots*, sous la dir. D'A. Clas, S. Mejri et T. Baccouche, *Actes du colloque de Tunis 25, 26 et 27 septembre 1997*, AUPELF-UREF, Montréal / Serviced, Tunis

Fuchs C. 1982, *La paraphrase*, PUF, Paris

Gross M. 1997, "Synonymie, morphologie dérivationnelle et transformations", *Langages* n°128, Larousse, Paris

Petit G. 2007 (à paraître), *La dénomination : approche linguistique et terminologique*, Bibliothèque de l'Information grammaticale, Peeters

Petit G. 2005 "Synonymie et dénomination", *Linx* n°52, *Lexique, terminologie, discours. Mélanges offerts à Marie-Françoise Mortureux*, Université de Paris X, Nanterre

Rey-Debove J. 1997, "La synonymie ou les échanges de signes comme fondements de la sémantique", *Langages* n°128, Larousse, Paris

Rey-Debove J. 1998, *La linguistique du signe*, A. Colin, Paris

Rey-Debove J. 1966, "La définition lexicographique. Recherches sur l'équation sémique", *Cahiers de lexicologie* Vol. I., Didier Larousse, Paris

Tournier M. 1996, "Français à l'extrême droite, un mot habité" *Les mots de la nation*, sous la dir. De S. Rémi-Giraud et P. Rétat, Presses universitaires de Lyon, Lyon